

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 janvier 2022

IV. Approbation de la procédure de sélection et de recrutement des Chaires de Professeurs Juniors

La procédure de recrutement prévue par la décret n°2021-1710 est mise en œuvre sous l'autorité du Conseil Académique.

A l'issue de la procédure de sélection menée par le CAc, le CA restreint aux Professeurs des Universités valide le recrutement sur la Chaire de Professeur Junior.

Le Conseil d'administration approuve la procédure de sélection et de recrutement des Chaires de Professeurs Juniors.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	
Membres présents :	22
Membres représentés :	8
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	4
Votants :	26
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	-

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 28/01/2022

Le Président de l'Université



Éric BLOND

Présidente CAc		DGS			Rectorat	
VPCA		DRH			SAJ	
VPCR		DAF				
VPCFVU		Agent Comptable				
VP déléguée aux « Moyens »						